

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 23 (1885)  
**Heft:** 44

**Artikel:** Lausanne, le 30 octobre 1885  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-188909>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Suisse : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
étranger : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES**

du Canton 15 c.)  
de la Suisse 20 c.) la ligne ou  
de l'étranger 25 c.) son espace.

**Lausanne, le 30 octobre 1885.**

La votation de dimanche dernier est un honneur pour la Suisse ; tous ceux qui ont à cœur le bien de leur pays s'en souviendront comme d'une belle et heureuse journée. Il s'agit sinon de supprimer — c'est ce qu'il aurait fallu pouvoir faire d'emblée — du moins de restreindre autant que possible le débit de l'ignoble liquide dont l'usage nuit autant à l'intelligence qu'à la santé, et met bientôt l'homme qui en consomme journellement, au rang de la brute.

Chaque fois que le pouvoir fédéral nous proposera de pareilles réformes, et qu'il soumettra au peuple des lois comme celle qui va découler du vote de dimanche, nous les accepterons des deux mains ; chaque fois que la centralisation agira dans un sens aussi patriotique, nous serons centralisateurs ; le chiffre des *oui* sortis de l'urne dans le canton de Vaud l'atteste suffisamment.

« Vous retranchez à l'ouvrier, au pauvre travailleur, le verre de schnaps qui le ranime et lui donne des forces, disait un journal, c'est du pur égoïsme ! »

Quel misérable argument !

Oui, nous voulons nous efforcer de faire disparaître une boisson aussi pernicieuse, qui, loin de ranimer le travailleur, ne produit chez lui qu'une excitation momentanée, appelée à juste titre le « coup de fouet » auquel succède bientôt l'hébètement et l'abattement des forces.

« Ce qu'il y a de triste et de douloureux dans les effets de l'intoxication alcoolique, dit un médecin français fort compétent, c'est qu'elle ne se borne pas à frapper les individus, mais atteint la race. A la première génération apparaissent l'immoralité, la dépravation, les excès alcooliques et l'abrutissement moral ; à la deuxième génération, l'ivrognerie héréditaire, les accès maniaques et la paralysie générale ; à la troisième, les tendances hypocondriques et homicides ; à la quatrième, enfin, la dégénérescence est complète ; l'enfant naît imbécile ou idiot ou le devient à l'adolescence. »

Une objection, assez ingénue, d'un électeur est celle-ci : « On nous propose de supprimer, le schnaps, sans nous dire par quoi on veut le remplacer ! Je voterai : non ! »

Eh bien, nous voulons le remplacer par une boisson saine, fortifiante, et qui égaie le cœur et l'esprit ; par ce bon vin qui pétille actuellement dans nos caves, et dont le prix baisse chaque jour, et

qu'une bonne année encore mettra à la portée des bourses les plus modestes.

« Je veux que le dimanche chacun de mes sujets puisse mettre une poule au pot », disait Henri IV. Espérons que le jour n'est pas éloigné, où le plus pauvre des travailleurs pourra boire, à son dîner, un bon verre de vin !

**Le premier horloger neuchâtelois.**

Jusque vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la seule industrie exercée dans les montagnes de Neuchâtel, couvertes de pâturages et de forêts et très peu peuplées alors, se bornait à la fabrication de quelques instruments d'agriculture, de faulx et de piques en fer. On n'y avait point encore vu de montre, lorsque le hasard fit tomber la première entre les mains de Daniel-Jean Richard, dit Bressel, né à la Sagne en 1665, qui montra de bonne heure un goût décidé pour la mécanique. Dans son enfance, il s'amusa à fabriquer avec un simple couteau de petits chariots en bois et d'autres machines plus compliquées ; et son père le voyait à regret s'occuper d'objets futiles et peu propres, selon lui, à lui faire gagner sa vie. Cependant, il apprit l'état de serrurier, et toute son habileté s'appliquait à raccommoder les grossières horloges en fer, qui étaient généralement en usage, lorsqu'en 1679, un marchand de chevaux nommé Péter, passant par la Sagne, et ayant entendu vanter l'adresse du jeune Richard, lui fit voir une montre qu'il rapportait de Londres, et qui s'était dérangée dans le voyage. Le jeune homme l'examine et lui promet de la réparer ; son père, présent à la conversation, tance violemment son fils et lui reproche sa présomption qui lui fera gâter cette montre précieuse, qu'il ne serait en état ni de remplacer, ni de payer. Pour mettre d'accord le père et le fils, le propriétaire de la montre dit qu'il en fera le sacrifice, et qu'il la confie au jeune Richard pour l'examiner et essayer de la réparer.

Transporté de joie, Richard emporte la montre, se met à l'ouvrage et la fait marcher. Encouragé par ce premier succès, et seul, sans outils d'horloger, sans modèle, à force de temps et de patience, il parvient, au bout de six mois, à en achever une, dont le mouvement, le cadran, la boîte et la gravure étaient de sa main : il était devenu horloger. Ces premières montres étaient à tourbillon, c'est-à-dire sans ressort spiral ; pour y suppléer, le balancier